

**Arrêté n° 2022-050
RELATIF AUX CANDIDATS**

**ELECTIONS PARTIELLES
A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE
DE L'UNIVERSITE D'ANGERS
A distance par voie électronique**

**Du mardi 05 avril 2022
au mercredi 06 avril 2022**

Collège des usagers

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les Statuts et le Règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2022-032 du 11 février 2022 relatif à l'organisation à distance par voie électronique des élections partielles des représentants des usagers à la Commission de la recherche ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 14 mars 2022 ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article 1 : Candidatures – Collège des usagers

Sont candidats aux élections partielles des représentants des usagers à la Commission de la recherche :

Secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion

- Candidature présentée par « Mme Conte et M. Kobiela »

Sabrina CONTE

Arthur KOBIELA

- Candidature présentée par « M. Allain et M. Villain »

Florian ALLAIN

Thomas VILLAIN

Secteur sciences et technologies

Aucune candidature n'est présentée pour le secteur des sciences et technologies en ce qui concerne l'élection des représentants des usagers à la Commission de la recherche.

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé le 16 mars 2022